



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

8 novembre 2020

Contact presse :
Claire Avelle
07 66 42 72 33
c.avelle@afc-france.org

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :
www.afc-france.org

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z

Communiqué

Le CCNE au mépris du réel

Le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) a rendu aujourd'hui un avis favorable à la PMA (Procréation Médicalement Assistée) pour les couples de femmes et les femmes seules.

Les AFC déplorent cette prise de position puisque dans son avis de juin 2017, le CCNE faisait pourtant état d'un important dissensus au sein de ses membres d'une part, et pointait de graves « points de butée » et problèmes éthiques d'autre part. Or, depuis, les États Généraux de Bioéthique ont montré une opposition massive et argumentée à l'évolution de la loi. Le CCNE semble ne pas en tenir compte. Plus encore, le CCNE se prononce désormais en faveur de l'élargissement de la conservation des ovocytes et de la PMA « post mortem » !

Les AFC estiment dangereux de répondre aux pressions de lobbies qui militent pour un « droit à l'enfant ». Des techniques médicales destinées à soigner des pathologies se trouveraient ainsi utilisées pour créer artificiellement une fertilité de convenance.

« La réalité du désir d'enfant » soulignée par l'avis du CCNE ne saurait être résolue par des pratiques qui nient les besoins de l'enfant.

Si la filiation venait à s'affranchir des repères naturels et de la vraisemblance biologique qu'ils confèrent à la PMA pour les couples homme-femme, alors elle reposerait sur le seul désir exprimé dans le « projet parental », mouvant par nature, et aux multiples expressions possibles.

De plus, l'avis évoque la possibilité de rembourser la PMA dans ces cas. Alors que le financement de la Sécurité Sociale fait déjà peser un lourd tribut sur les Français et que son équilibre demeure très fragile, ce remboursement apparaîtrait scandaleux et injuste, quand on sait par ailleurs que la tendance va au déremboursement de soins et de médicaments parfois élémentaires.

Les AFC n'admettent pas non plus les conséquences d'une éventuelle généralisation de la PMA. Au nom de la même justice sociale, celle-ci déboucherait inévitablement sur l'autorisation de la GPA, négation de la dignité de la femme, de la maternité et du droit des enfants à connaître leur père et leur mère.



LES
ASSOCIATIONS
FAMILIALES
CATHOLIQUES
**CONFÉDÉRATION
NATIONALE**

Contact presse :

Claire Avalle

07 66 42 72 33

c.avalle@afc-france.org

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :

www.afc-france.org

Communiqué

La révision des lois de bioéthique a été précédée cette année par des États Généraux d'une ampleur inédite.

Ouvrir la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes, c'est priver délibérément un enfant de connaître son ascendance paternelle, alors même que de plus en plus de professionnels de l'enfance (pédopsychiatres, services d'adoption...) soulignent l'importance de la place du père et de l'accès aux origines dans la construction de l'enfant.

Les AFC appellent le Président de la République à ne pas rouvrir des débats de société qui ont contribué à des divisions profondes dont notre pays garde encore la trace, à l'heure où toutes les énergies doivent être mobilisées vers la réconciliation, l'amélioration du sort des plus défavorisés et l'intérêt général.

28, Place Saint-Georges
75009 Paris
email. cnafc@afc-france.org
tél. 01 48 78 81 61
fax. 01 48 78 07 35
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

SIRET. 784 408 825 00015
APE. 9499Z
